Contact propriétaire et agence immobilière

Par Lulu75

Bonjour
Nous sommes a la recherche d'une maison à vendre.
Après avoir repéré une maison sur le Bon Coin j'ai contacté le propriétaire par sms.
Dans un second temps, je me suis souvenue avoir vu une annonce de cette même maison quelques mois auparavant mais via une agence. Je suis donc allée sur le site de cette agence que j'ai contactée pour avoir des renseignements.
Ensuite j'ai recontacté le propriétaire pour organiser une visite mais il m'explique que comme j'ai entre temps pris contact avec l'agence, je suis obligée de passer par elle. L'agence me confirme en me disant que le fait de l'avoir contactée prouve que j'ai eu connaissance de cette maison par eux.
En effet, j'ai eu d'abord connaissance de cette annonce il y a quelques mois via l'agence, mais je peux prouver que j'ai d'abord eu un contact avec le propriétaire en direct.
Suis-je obligée de passer par l'agence pour une visite alors que j'ai déjà eu un contact avec la propriétaire avant?

Par Nihilscio

Bonjour,

L'agent immobilier titulaire d'un mandat non exclusif ne peut exiger des honoraires que s'il prouve avoir servi d'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur. En pratique la preuve est apportée par un bon de visite signé du visiteur.

Par Freddy

Vous n'avez rien signé , ni visité avec eux . Si l'agence immobilière n'a pas un contrat exclusif avec les vendeurs vous pouvez traités en direct .

Je connais un agent immobilier qui a donné rdv a un couple pour une visite de maison dans un village . Mais les personnes ne sont pas venues au point de rdv .

Ils avez eu l'élément principal du lieu de la maison , ils ont fait le tour du village , vu la maison et ont traités directement avec le propriétaire .

L'agent immobilier pas très content mais n'a rien pu faire a ce sujet

---
Par yapasdequoi

Doublon avec :
[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/contact-proprietaire-et-agence-immobiliere-t44811.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/contact-proprietaire-et-agence-immobiliere-t44811.html[/url]

Vous avez déjà eu des réponses. Inutile de reposer la même question x fois.

Des gens qui connaissent des gens qui ... il y en a plein les bistros.

Vous ne pourrez visiter que selon les décisions du vendeur. Vous ne pouvez pas l'obliger à vous faire visiter s'il vous renvoie sur l'agence.

Par janus2

Bonjour,
Tout à fait d'accord avec yapasdequoi, si le vendeur lui même vous impose de passer par l'agence, vous ne pouvez pas

le contraindre à traiter en direct !